

Conception des Produits Industriels







BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Métier

Le ou la titulaire du brevet de technicien supérieur « Conception des produits industriels » est amené à exercer son métier dans les domaines de la conception et de la définition des ensembles mécaniques, intégrés ou non dans un système pluri technique. Il ou elle travaille en collaboration avec des spécialistes des domaines de la motorisation, des automatismes, de l'énergie, des procédés de transformation...

Secteur d'activité

Les titulaires du BTS CPI – Conception des produits industriels – travaillent dans des bureaux d'études ou des bureaux de méthodes. Ils exercent leurs compétences dans différents secteurs industriels : automobile, aéronautique, mécanique, électricité, armement, biens d'équipements, chimie, biotechnologies. Selon la structure de leurs établissements, ils travaillent au sein d'équipe projet pluritechnique dans une grande entreprise ou mènent seuls une conception sous la direction d'un ingénieur dans une PME/PMI.

Conditions d'admission :

- 15 places sous statut scolaire
- Bac Pro Etude et Définition de Produits Industriels (EDPI), Bac STI2D ou Bac S (SI ou SVT)

Durée: 2 ans

Formation au lycée

Culture générale et expression, mathématiques, sciences physiques, anglais, enseignement professionnel.

Période de formation en milieu professionnel

6 semaines de PFMP

Formation initiale

